

# **TRANSACTION BAREME DES HONORAIRES DE VENTE** 2020

## Honoraires de négociation à la charge du Vendeur

Suivant Mandat de Vente PREMIUM ou SIMPLE portant sur tout type de biens immobiliers à la vente

PRIX DE VENTE DU BIEN IMMOBILIER	TAUX D'HONORAIRES TTC*
De 0 à 60 000€	Forfait 5 000€
De 60 001€ à 75 000€	8,5%
De 75 001€ à 100 000€	7%
De 100 001€ à 150 000€	6%
De 150 001€ à 250 000€	5%
Au-delà de 250 001€	4%
Garage et box : sur le prix de vente du bien	15%

Siège social : 8, place Victor Hugo CS 90074 69172 Tarare cedex • Tél. 04 74 63 47 60 • Fax 04 74 63 80 21 Etablissement secondaire: 44, rue Charles de Gaulle CS 30009 69591 l'Arbresle cedex • Tél. 04 74 01 08 01 • Fax 04 74 01 13 27

www.sogimat.fr

<sup>\*</sup>Taux de TVA en vigueur 20% compris



#### **HONORAIRES DE GERANCE**

I- HONORAIRES DE BASE - Ils sont calculés sur le montant des sommes encaissées pour le compte du mandant, selon le tau	uy dófini dans la mandat	
2- FRAIS ARRETE DE COMPTE	ix delilii dalis le mandat.	
- Par trimestre et par lot	35,00 €	
3- DOSSIERS DE SUBVENTION ET/OU EMPRUNT		
- Constitution d'un dossier de demande de subvention ou d'emprunt	380,00 €	
4- RENSEIGNEMENTS ET DECLARATIONS FISCALES		
- Rédaction d'une note de renseignements destinée à l'établissement de la déclaration de revenus	fonciers	
Par immeuble	135,00 € Tarif horaire	
- Redaction d'une note de renseignements destinée à l'établissement de la déclaration d'i.r.i Etablissement des déclarations de T.V.A.	Tarii noraire	
Déclaration mensuelle Par mois	30,00 €	
<ul> <li>Déclaration trimestrielle</li> <li>Déclaration annuelle</li> <li>Par trimestre</li> <li>Par an</li> </ul>	48,00 € 130,00 €	
- Etablissement des déclarations de C.V.A.E	115,00 €	
	•	
5- MISSIONS EXCEPTIONNELLES - Gestion de sinistres, assistance aux expertises, constitution dossier et suivi procédure		
facturation au temps passé	Tarif horaire	
- Négociation des loyers et des baux commerciaux facturation au temps passé	Tarif horaire	
- Evaluation d'un bien avec rapport écrit (pour déclarations IFI, successions, donations etc)  facturation au temps passé	Tarif horaire	
	Tarii iloraire	
6- TRAVAUX		
Montant inférieur à 2 000€ TTC - Gestion administrative, financière et technique (si le Mandant choisit de nous confier cette missi	(on)	
facturation au temps passé	Tarif horaire	
Montant supérieur à 2 000€ TTC		
- Gestion administrative et financière, hors suivi technique Sur le montant hors taxes des travaux	3,59 %	
- Gestion technique : Si le Mandant choisit de nous confier cette mission	3,37 %	
ces honoraires sont en sus de ceux relatifs à la gestion administrative		
Sur le montant hors taxes des travaux	3,59 %	
7- GESTION DES LOYERS ET DU CONTENTIEUX		
A la charge du locataire - baux n'entrant pas dans le champ d'application de la loi n°89-462 du	•	
- Etablissement et envoi de l'avis d'échéance, par avis	2,5 € 25,00 €	
- Gestion de la clause pénale : Tere mise en œuvre partielle de la clause pénale	45,00 €	
- Constitution d'un dossier pour l'huissier	210,00 €	
- Constitution d'un dossier pour l'avocat	346,00 €	
- Suivi de la procédure facturation au temps passé	Tarif horaire	
A la charge du propriétaire (répétibles dans les dépens) - tous les baux - Gestion des impayés : premier rappel	Gracieux	
- Gestion des impayés : lors de la mise en œuvre du deuxième rappel	45,00 €	
- Constitution d'un dossier pour l'huissier	210,00 €	
- Constitution d'un dossier pour l'avocat	346,00 €	
- Suivi de la procédure facturation au temps passé	Tarif horaire	
8- GESTION DES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	<b>-</b>	
- Gestion des diagnostics	Tarif Horaire	
TARIF HORAIRE DES VACATIONS		
Heures ouvrables : du Lundi au Vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le Vendredi)		

Pendant les heures ouvrables : - Tarif horaire	118,00€
Majoration hors heures ouvrables :	
- Jusqu'à 20h	
- De 20h jusqu'à 22h	+ 50 %
- Après 22h	

Le temps de déplacement est facturé sur la base du tarif horaire

#### **HONORAIRES DE LOCATION**

#### LOCAUX D'HABITATION

I- HONORAIRES POUR LES PRESTATIONS RELATIVES A LA MISE EN LOCATION D'UN APPARTEMENT OU D'UNE VILLA ENTRANT DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

#### à la charge du locataire

Ces honoraires sont fixés conformément au Décret N° 2014-890 du 1er Août 2014.

- Honoraires d'organisation de la visite, de constitution du dossier de candidature et de rédaction du bail
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (dus à compter de la réalisation de la prestation) ... 3€/m² de surface habitable

#### à la charge du propriétaire

Ces honoraires sont fixés conformément au Décret N° 2014-890 du 1er Août 2014.

- Honoraires d'organisation de la visite, de constitution du dossier de candidature et de rédaction du bail
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (dus à compter de la réalisation de la prestation) ... 3€/m² de surface habitable

## 2- HONORAIRES POUR LES PRESTATIONS RELATIVES A LA MISE EN LOCATION D'UN APPARTEMENT OU D'UNE VILLA N'ENTRANT PAS DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

## à la charge du locataire

#### à la charge du propriétaire

- Location	I mois de loyer
- Rédaction du bail	250,00 €

## 3- LOCATION D'UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT

#### à la charge du locataire

#### à la charge du propriétaire

## **4- REDACTION DIVERS ACTES**

Pendant la période d'exécution, si une ou plusieurs évolutions, telles que celles liées à l'identité du preneur ou aux biens immobiliers (ex : modification consistance du bien, etc) nécessitent la rédaction d'un avenant.

Ces honoraires sont à la charge exclusive de la partie qui en fait la demande

## LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX

Sur le montant annuel du loyer hors taxes

## I- RECHERCHE DE LOCATAIRES

## 2- REDACTION DIVERS ACTES

<ul> <li>- Etablissement d'un bail, d'un bail en renouvellement, d'un avenant, d'une sub</li> </ul>	progation
sur le montant HT du loyer annuel nouveau	6 %
Minimum de perception	500,00 €
- Rédaction d'un avenant de révision	
sur le montant du loyer HT annuel nouveau	1,80 %
Minimum de perception	350,00 €

## 3- CONSTAT D'ETAT DES LIEUX

- Local commercial ou professionnel (par m²)	1,40 €
Minimum de perception	595,00 €